

Invitation à l'ouverture d'un dialogue social incluant le personnel des CMS et leurs représentants syndicaux

Les nouveaux statuts du personnel des CMS, ainsi que les divers règlements qui y sont liés et qui sont tous entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017 **sans consultation préalable du personnel**, péjorent les conditions de travail du personnel des CMS, et ce sur plusieurs points. Mentionnons :

- l'annualisation du temps de travail avec durée maximale hebdomadaire fixée à 50h/sem. ;
- l'introduction de la possibilité de ne pas accorder l'annuité ;
- la non-comptabilisation des premiers et derniers trajets vers les patients si pas de passage aux CMS ou à l'antenne.

Concrètement, l'introduction des nouveaux statuts et règlements :

- ouvre la porte à une flexibilisation accrue et inacceptable des conditions de travail,
- supprime de fait la notion d'heures supplémentaires,
- supprime quasiment la possibilité pour une personne à temps partiel de disposer d'un second emploi,
- rend l'organisation personnelle et familiale complexe et difficile,
- introduit des inégalités de traitement entre divers corps de métier ayant des habitudes de déplacements différentes.

Nous, personnel des CMS du Valais, demandons l'ouverture d'un dialogue social constructif incluant les représentants du personnel et des syndicats. Nous souhaitons discuter de nos conditions de travail, ainsi que des statuts et règlements qui sont venus les modifier. Pour que notre droit à la participation, tel que prévu dans la loi sur le travail (art. 48 LTr), soit enfin respecté !

Nous comprenons la nécessité d'harmoniser les pratiques entre CMS, et ce notamment dans la perspective de l'arrivée sur le marché des soins à domicile de la concurrence des prestataires privés, mais refusons d'être exclus de ce processus qui a un impact direct sur nos conditions de travail.

**Halte à la péjoration des conditions de travail !
Pour construire ensemble un avenir commun
et pour relever les défis de demain !**

NOM-PRENOM	FONCTION/PROFESSION	CMS	SIGNATURE

***L'anonymat des signataires est garanti ! Les signatures seront validées par un notaire et ne seront donc pas transmises à l'employeur !
Délai de renvoi : 20 décembre 2017***

Ce document est également accessible sur www.sciv.ch/cms

Merci de renvoyer le document signé à l'adresse suivante : SCIV, Rue de la Porte-Neuve 20, 1950 Sion.

Cette récolte de signatures est lancée avec le soutien des Syndicats Chrétiens du Valais (SCIV), de Syna et du Syndicat des Services Publics SSP.